

Enregistrement : 500 €
Total liquidé : cinq cents euros
Montant reçu : cinq cents euros
La Comptabilité

Clotilde L. BRAS
Comptable des Impôts

144

30 JAN. 2009
21315

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Cannes, le
SARL 4 G
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 200 euros
13 JAN. 2009
Siège Social : Parc d'activité de l'argile
460 Avenue de la Quiéra
105 Voie C
06370 MOUANS SARTOUX
507 603 496 RCS CANNES

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDIN
EN DATE DU 18 DECEMBRE 2008**

L'an deux mille huit
et le dix huit décembre à dix heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée
générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Claude GIRARD, propriétaire de quatre vingt dix parts	90 parts
- Monsieur Eric GIRARD, propriétaire de deux cent quatre vingt douze parts	292 parts
- Madame Hélène GIRARD, propriétaire de cent cinquante huit parts	158 parts
- Monsieur Julien GAULMIN, propriétaire de soixante parts,	60 parts
Soit un total de	600 parts

Sur les six cent (600) parts composant le capital social.

Madame Hélène GIRARD préside la séance en qualité de gérante associée.

ORDRE DU JOUR

- Augmentation du capital
- Modification des statuts
- Pouvoirs à donner

PREMIERE RESOLUTION

Les associés décident d'augmenter le capital social pour le porter de 1 200 euros à 1 001 400
euros par apport en nature effectué par chacun des associés.

Les apports ont été évalués par Monsieur Jean François PARET, commissaire aux apports,
désigné par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Cannes, par ordonnance
rendue le 24 novembre 2008.

CQ HG EG JG

- Monsieur Claude GIRARD apporte à la SARL 4 G la totalité des 90 actions qu'il détient dans la SAS SGME, chaque action étant évaluée à 1 667 euros, les apports effectués par Monsieur Claude GIRARD s'élèvent à 150 030 €

- Monsieur Eric GIRARD apporte à la SARL 4 G la totalité des 292 actions qu'il détient dans la SAS SGME, chaque action étant évaluée à 1 667 euros, les apports effectués par Monsieur Eric GIRARD s'élèvent à..... 486 764 €

- Madame Hélène GIRARD apporte à la SARL 4 G la totalité des 158 actions qu'elle détient dans la SAS SGME, chaque action étant évaluée à 1 667 euros, les apports effectués par Madame Hélène GIRARD s'élèvent à 263 386 €

- Monsieur Julien GAULMIN apporte à la SARL 4 G la totalité des 60 actions qu'il détient dans la SAS SGME, chaque action étant évaluée à 1 667 euros, les apports effectués par Monsieur Julien GAULMIN s'élèvent à 100 020 €

Total des apports 1 000 200 €
=====

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 7 des statuts de la société :

Article 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social qui était fixé à 1 200 euros se trouve porté à 1 001 400 Euros.

Il est divisé en 500 700 parts sociales de deux euros (2 €) chacune, numérotées de 1 à 500 700, entièrement libérées, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir

* **Monsieur Claude GIRARD à concurrence de soixante quinze mille cent cinq parts sociales numérotées de 1 à 75 105, ci 75 105 parts**

* **Monsieur Eric GIRARD à concurrence de deux cent quarante trois mille six cent soixante quatorze parts sociales, numérotées de 75 106 à 318 779, ci..... 243 674 parts**

* **Madame Hélène GIRARD à concurrence de cent trente et un mille huit cent cinquante et un parts sociales, numérotées de 318 780 à 450 630, ci 131 851 parts**

* **Monsieur Julien GAULMIN à concurrence de cinquante mille soixante dix parts sociales numérotées de 450 631 à 500 700, ci 50 070 parts**

Total égal au nombre de parts composant le capital social 500 700 parts

CG HG EG JG

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.

Claude GIRARD



Eric GIRARD



Hélène GIRARD



Julien GAULMIN

